49.3, aux députés de prendre leurs responsabilités…

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 17 mars 2023

Je ne vais pas faire plaisir à tout le monde avec cette analyse…

Beaucoup ne cessent de vitupérer contre le 49.3, je ne suis pas de ceux-là…
Pourquoi le 49.3 et sa fonction ? :
Faire que le gouvernement puisse gouverner hors du système des partis qui a rendu la IVème république instable et incapable de gouverner…

Système des partis dans lequel la Vème retombe progressivement malgré les élections uninominales à 2 tours*. La cause ? L'idéologie gauchiste qui la mine qui veut par tout les moyens arracher le pouvoir que les électeurs lui refusent par une agitation incessante… L'actuelle assemblée en est l'exemple, embourbée dans la haine de l'autre que la plupart des partis ont entre eux et surtout contre le RN, une soi-disant extrême droite. Le résultat d'une propagande intense tant au niveau national qu'international qu'illustre si bien le wokisme et le mondialisme, pour ne pas détailler plus.
** : Pour ma part, je préfèrerais une élection uninominale à 1 tour limitant les magouilles partisanes entre les deux tours, même si un seul tour ne les annihile pas totalement ! Aux électeurs de ne pas se fier aux sondages parfois trompeurs !*

Le principe du 49.3 ne satisfait pas ceux qui rêvent d'une incessante remise en cause du pouvoir pour des objectifs pas forcément si démocratiques que prétendus. La propagande développée au cours des décennies a fait son effet, beaucoup ne voient plus désormais dans le 49.3 qu'une expression autoritaire anti-démocratique… Comme si la remise en cause systématique de la démocratie élective -ne l'oublions pas- était elle-même une expression démocratique ! Aux électeurs d'être responsables et aux partis d'éviter de sombrer dans l'idéologie au lieu de se centrer sur la politique et l'intérêt du peuple et de la nation…

Avec le 49.3 dégainé par Elisabeth Borne, aux députés maintenant d'assumer leurs responsabilités.

Aux oppositions de déposer une motion de censure. Pourquoi ?

Déjà pour contrer un loi qu'elles ne veulent pas, loi assurément déficiente sur bien des points, loi qui de toute façon conduira à remettre le sujet sur la table dans 10 ans, voire moins !
Le gouvernement a engagé sa responsabilité. Aux députés de faire de même aussi, sans artifice comme on a pu le voir récemment, une motion de censure commune hors des a prioris idéologiques à l'encontre de l'autre.
Le risque pour le gouvernement d'être mis en minorité et soit de se plier, soit de demander au chef de l'Etat de dissoudre l'assemblée au risque d'avoir un parlement encore plus hostile vu les circonstances.
Le risque pour les parlementaires, une dissolution et devoir se retrouver devant le suffrage populaire. Quoi de mieux pour la démocratie ?

Pour ma part, j'espère le retour des députés devant les électeurs…

COMPLEMENT :

Mais j'oublie, j'ai omis que la Vème république, pour être démocratique, est un système qui nécessite l'usage du référendum pour que le président retrouve sa légitimité dans le peuple…
Sous de Gaulle, 4 référendums en 8 ans. Mis en minorité en 1969, de Gaulle quitte définitivement le pouvoir après 11 ans. Depuis 2005, plus aucun référendum, en 18 ans… Et pour mieux illustrer l'absence de démocratie, un coup d'Etat « légal » de Sarko -il avait annoncé cependant qu'il proposerait à l'UE un traité, celui de Lisbonne- pour contourner le NON à la constitution européenne de 2005 !